



Laïcité et religions: adresse au président de la République française

05 avril 2018

Composé essentiellement de juristes s'étant donné pour objet de mettre l'argumentaire juridique au cœur des débats de société, le Cercle Droit et Débat Public, créé par l'ancienne ministre Noëlle Lenoir, s'adresse au président de la République, Emmanuel Macron, pour qu'il « clarifie » sa position sur la laïcité et les religions. Pour les signataires (Dominique de La Garanderie, Noëlle Lenoir, Bertrand Mathieu, Jean-Claude Magendie, Jean-Yves Naouri, Emmanuel Piwnica, Jean-Eric Schoettl, Philippe Valletoux et Denis Jeambar), il n'y a pas d'accommodements possibles sur le sujet.

Monsieur le Président de la République,

Ne me connaissant pas la difficulté de la tâche qui incombe à un chef de l'Etat, nous mesurons le mérite qui est le vôtre de braver les corporatismes pour entreprendre des réformes trop longtemps différées. Nous voyons aussi que, au-delà des questions socio-économiques, vous prenez la pleine mesure de vos hautes responsabilités quant au devenir de la société française. C'est à ce sujet que nous vous écrivons.

D'ici peu, vous allez prendre la parole sur la laïcité et les religions dans la France contemporaine. Nous espérons beaucoup de cette intervention, et notamment une clarification sur les cinq points suivants.⁴

1) Il vous appartient de rappeler avec force que la France est une République laïque et qu'elle entend le rester.

Il est vrai que l'agitation chicanesque de quelques ultras, traqueurs de crèches de Noël dans les hôtels de ville et pourfendeurs de la présence de gendarmes à la messe célébrée pour la fête de Sainte Geneviève, ridiculise la cause de la laïcité, principe que le Conseil constitutionnel a pourtant jugé être partie intégrante de « l'identité constitutionnelle » de la France.

Nos vidéos : La proportionnelle ? Le diable est dans les détails

Il est vrai surtout, Monsieur le Président, que la tendance, dans un microcosme qui se veut intelligent et généreux, mais qui est bien éloigné des préoccupations des Français, est à édulcorer, à retourner comme un gant, la loi de 1905. De bons esprits soutiennent désormais que la loi de 1905 devrait conduire les personnes publiques à favoriser le libre épanouissement des croyances dans les enceintes publiques et à permettre en particulier

à l'islam de « rattraper son retard » sur les religions anciennement établies. Cette vision de la laïcité « positive », de la laïcité « ouverte » (gare aux adjectifs accolés : ils sont faits pour fausser la signification des substantifs qu'ils parasitent) est prête à tous les accommodements, même de raisonnables. Le Collectif contre l'islamophobie, dans la lettre ouverte qu'il vous a adressée, n'en vient-il pas à invoquer le principe de laïcité, ainsi complaisamment de nature, contre les « radicalisés » de la « laïcité agressive », qui (à ses yeux) valent bien les djihadistes ?

Il vous appartient donc, Monsieur le Président, de rappeler que la séparation du temporel et du spirituel en France suppose une discipline de comportement.

2) La loi de séparation, devez-vous rappeler non moins fortement, Monsieur le Président, n'est pas une loi antireligieuse ; mais elle scelle un armistice entre l'Eglise et l'Etat en déconnectant religion et collectivités publiques. Elle opère une désimbrication (du reste, sur le moment, douloureuse) entre le spirituel et le temporel. La présence de façon leurrante est un contresens historique et juridique. La « guerre des deux France » a bien eu lieu, ne l'oublions pas.

La loi de séparation impose un devoir de neutralité aux personnes publiques à l'égard des croyances religieuses. Cette neutralité, en particulier à l'école publique, permet à tout un chacun de devenir une personne autonome, affranchie par la République de ses assignations communautaires. Cette même loi confine au demeurant l'exercice des cultes aux lieux de culte. Les cérémonies, processions et autres manifestations extérieures d'un culte sont soumises aux règlements de police municipale (article 27).

3) Refusant la posture que certains voudraient vous voir prendre au nom d'une fausse application du principe de non-discrimination, vous saurez faire la différence entre ceux qui respectent nos valeurs et ceux qui les rejettent, entre ceux qui prennent paisiblement leur place dans la société française et ceux qui sont sans égard pour nos codes comportementaux, s'agissant en particulier des relations entre les femmes et les hommes.

Il vous faut rappeler le principe réciproque qu'a tiré le Conseil constitutionnel de l'obligation de neutralité des pouvoirs publics : nul ne peut exciper de son appartenance religieuse pour s'affranchir de la règle commune. La loi démocratique prime la loi religieuse, ou plutôt faudrait-il dire, les lois religieuses. La pratique religieuse elle-même doit respecter l'ordre public établi par la loi. Il n'y a place, dans notre République, ni pour l'excision, ni pour le voile intégral, ni pour les discours de haine, ni pour la mise à l'écart des femmes de l'espace public. On ne peut accepter l'instrumentalisation de faits historiques, comme la colonisation, aux fins de nourrir le ressentiment.

Le socle de la citoyenneté à la française, de cette nation civique qui a pour ambition de transcender les allégeances particulières, ne doit pas être négociable.

Le socle de la citoyenneté à la française, de cette nation civique qui a pour ambition de transcender les allégeances particulières, ne doit pas être négociable. La société mondialisée dans laquelle nous vivons, loin de nous en détacher, nous impose au contraire de consolider ce socle. Nous attendons donc de vous, Monsieur le Président, comme vous l'avez fait dans la cour des Invalides le 28 mars dernier dans un discours qui a ému et impressionné la France entière, une défense et illustration de notre communauté

nationale : accueillante par définition à ceux qui aspirent à la rejoindre et intransigeante par principe à l'égard de ceux qui refusent ses valeurs.

4) Il vous appartient aussi d'exhorter les musulmans de France à rallier le consensus qui s'est établi dans notre pays après la loi de 1905, au-delà même de ce que commande celle-ci au plan juridique.

Ce consensus a conduit à un *modus vivendi* français qui s'est enraciné, depuis un siècle, autour de l'idée que la religion se situe dans la sphère privée et dans les lieux de culte et qu'elle ne doit « déborder » dans l'espace public que dans des limites strictement encadrées. Le pacte de non ostentation noué dans ce cadre a permis d'enterrer la hache de guerre entre l'Eglise dominante et l'Etat. Il a garanti la cohabitation tranquille de la croyance et de l'incroyance. Il a autorisé agnostiques et fidèles de diverses religions à « faire société » dans une respectueuse retenue mutuelle. Chacun y a trouvé son compte. Ce pacte de « discrétion », pour reprendre un principe maintes fois réaffirmé par la Cour européenne des droits de l'homme, faisait l'objet d'une adhésion si unanime qu'il était naturellement inscrit dans les mœurs.

Cette laïcité à la française, qui a cimenté la nation, vous ne devez pas, Monsieur le Président, la laisser affadir au nom d'un on ne sait quel *aggiornamento* concordataire qu'imposeraient les temps nouveaux.

5) Il vous faut enfin affirmer que la laïcité à la française n'autorise pas une vision (se disant « multiculturaliste ») de l'accueil de l'autre faisant de la reconnaissance de la religion du nouveau venu, y compris dans son emprise la plus lourde sur les comportements sociaux, le critère même du bon accueil.

Selon cette vision du nouveau venu (vision « essentialiste », car le définissant avant tout par sa religion), l'accueil implique l'acceptation de l'ensemble des discordances que sa culture présenterait avec la nôtre, y compris celles qui contrediraient les valeurs d'humanité au nom desquelles nous l'accueillons. Cette conception estime que l'intégration est une violence ; qu'il n'est d'« inclusion » que de juxtaposition des identités ; que le souci de l'autre implique l'épuration de tout ce qui, dans notre histoire et nos usages, est susceptible de l'incommoder ; qu'il n'est de récit national convenable que dans la seule repentance des péchés français et dans l'exaltation, dans nos manuels scolaires, des récits venus d'ailleurs.

Nous espérons, Monsieur le Président, que, dans la ligne de vos dernières allocutions, vous vous démarquerez définitivement de ces renoncements. Ceux-ci sont au demeurant improductifs. Depuis des années, nous multiplions les tentatives ratées d'institutionnalisation de l'islam de France, comme les entorses à la loi de 1905, sans faire émerger en son sein, en dehors d'une minorité de clercs, un esprit des Lumières suffisamment rayonnant pour damer le pion à la tentation intégriste. Ce sont au contraire le salafisme et l'idéologie des frères musulmans qui conquièrent le haut du pavé, pour ne pas évoquer la pulsion djihadiste qui touche des milliers de jeunes, et pas seulement dans les prisons. Tout indique que s'est installée une épreuve de force entre nos valeurs et la lecture littérale du Coran qu'impose le fondamentalisme. Nous savions qu'il existait des territoires perdus de la République, mais c'est tout son espace qui est à présent exposé. Vous l'avez-vous-même fortement rappelé, Monsieur le Président, dans votre bel

hommage au colonel Arnaud Beltrame le 28 mars qui reste dans toutes les mémoires : l'antisémitisme et l'ostracisme envers les femmes sont parmi les manifestations les plus visibles de l'hydre islamiste.

L'aggravation de cette maladie produit l'islamophobie, au sens propre du suffixe « phobie » : un sentiment de peur. Il est vain de vouloir le conjurer en se contentant de dénoncer le populisme : il n'en est pas la source. On ne conjurera la peur qu'en s'attaquant par les actes à ses causes objectives.

Nous sommes confiants, Monsieur le Président : vous saurez tourner encore une fois le dos au conformisme bien-pensant que dénonçait Marc Bloch dans son « Etrange Défaite ». Souvenons-nous tous de sa recommandation : « Il faut enfin se remettre à l'école de la libération de l'esprit ».

Vous pouvez retrouver l'intégralité du texte sur : <https://www.lopinion.fr/edition/politique/laicite-religions-adresse-pres...> [1]

Source URL: <http://ceuropeens.org/article/laicite-et-religions-adresse-au-president-de-la-republique-francaise>

Links:

[1] <https://www.lopinion.fr/edition/politique/laicite-religions-adresse-president-republique-francaise-146206>